Dispositions Covid s'appliquant à Sainte-Anne suite aux dernières mesures préfectorales

Mercredi 11 août 2021,

En raison de la propagation alarmante du virus COVID-19 sur le territoire de la Guadeloupe, Christian BAPTISTE, Maire de la Ville de Sainte-Anne porte à l'attention de la population, des associations et de tous les utilisateurs des équipements de la ville, qu'à partir du jeudi 12 août 2021 et jusqu'à nouvel ordre, seront appliquées les dispositions suivantes :

- Fermeture des accueils au public et mise en place de permanences téléphoniques pour informations aux numéros suivants :

***Mairie et Centre administratif de Valette :** 0690 00 50 81 – 0690 31 12 24
***CCAS :** 0590 82 10 60
***Cabinet :** 0690 48 81 05
***Centre Technique Opérationnel (CTO) :** 0590 85 38 50
***Affaires Générales** 0690 28 19 24
***Police Municipale** 0590 22 44 56 de 7h30 à 18h

- Interdiction des compétitions et des entraînements sportifs dans tous les équipements sportifs de la ville (stade, gymnase de Douville, complexes sportifs de Marly, de Ffrench…)

- Fermetures de toutes les salles polyvalentes, associatives, salle de réunion de quartiers

- Arrêt des mises à disposition de logistique

Par ailleurs, il est possible d'adresser les demandes par mail à **service.courrier@ville-sainteanne.fr** et de déposer des courriers dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le Maire Christian BAPTISTE, recommande à tous la plus grande vigilance et remercie la population de sa compréhension.

Christian BAPTISTE
Maire
Conseiller communautaire
Conseiller départemental